

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES
Pôle Santé Publique et Environnementale

Destinataires

- SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
MONSIEUR LE PRESIDENT - SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN

Prélèvement	00113123	Commune	LACRABE
Unité de gestion	0579 SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	Prélevé le :	mardi 03 septembre 2019 à 09h50
Installation	UDI 000404 TURSAN	par :	DELPHINE DENIS
Point de surveillance	S 0000000358 BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	EXT. SALLE DES FETES	Motif :	CS

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Aspect (qualitatif)	rien à signaler			Valeur hors références
Odeur (qualitatif)	rien à signaler			
Saveur (qualitatif)	rien à signaler			
Température de l'eau	27,5 °C		25	
pH	7,9 unité pH		de 6,5 à 9	
Bioxyde de chlore mg/L ClO ₂	<0,06 mg/L			

Type de l'analyse : D1

Analyse effectuée par : Laboratoires des Pyrénées et des Landes 4001

Code SISE de l'analyse : 00113631

Référence laboratoire : SE1911140/17517

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 UFC/mL			
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Coloration après filtration simple	<5 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphélométrique	<0,5 NFU		2	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	320 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium d'origine naturelle	0,012 mg/L		0,5	

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00113123)

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité. Une température de l'eau supérieure à la valeur de référence a été relevée lors du prélèvement.

Signé à Mont de Marsan le 10 septembre 2019
Pour le Directeur, l'ingénieur d'études sanitaires



QUERO LOIC